AVIS



Avis sur le budget supplémentaire 2026

OCTOBRE 2026

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

Sur le budget supplémentaire 2026

Assemblée plénière du 19 octobre 2026

Rapporteur : Bruno LAMOTTE

Président de la commission 10

Résultats des votes :

154 votants

153 ont voté POUR

0 a voté CONTRE

1 s'est abstenu

Numéro de l'avis : 2026-13

Sommaire

1 L'analyse du CESER 4
1.1 Les mouvements de crédits 4
1.1.1 Les crédits de fonctionnement 5
1.1.2 Les crédits d'investissement 5
1.2 Les autorisations d'engagement et de programme 6
1.3 L'épargne brute 7
1.4 La reprise du résultat 2025 7
2 Les observations du CESER 8
2.1 Un ajustement technique du Budget Primitif 8
2.2 Des ajustements liés aux évènements de 2026 8
2.3 Des ajustements liés à des décisions nouvelles de l'État 9
Annexes 10
Contributeurs 11
Remerciements 13
Déclarations des groupes 14
Résultats des votes individuels 24

En complément de son analyse des Orientations Budgétaires 2027, le CESER s'est attaché à examiner le projet de Budget Supplémentaire 2026 présenté par la Région. Ce document financier vient ajuster les inscriptions en dépenses et en recettes figurant au Budget Primitif 2026 en fonction de la réalité de l'exécution du budget.

1 L'analyse du CESER

Le CESER a choisi de distinguer les mouvements de crédits, qui modifient le budget 2026, des autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP), qui engagent la Région sur des opérations pluriannuelles futures.

1.1 Les mouvements de crédits

Budget Supplémentaire 2026

	Recettes		**Dépenses**	
Section Fonctionnement	TVA	10	Masse salariale	7
	Péages Ferroviaires	6,9	Ségur (Formations SS)	7
	Ségur (Formations SS)	19	Péages Ferroviaires	20,9
	Fonds Apprentissage	-8,5	Divers	1,35
	Solidéo	0,6		
	Fonds européens	5,7		
Total		**33,6**		**36,2**
Total en % du BP		*0,86%*		*1,17%*
Section Investissement	Fonds Apprentissage	-13,4	Lycées	10
	SPL AFAM	25,3	Sports	5,5
	Fonds européens	1,7	Environnement	-2,95
			Agriculture	13
			Fonds européens	2,3
Total hors FEADER		**13,5**		**27,9**
Total hors FEADER en % du BP		*1,34%*		*1,70%*
FEADER		20		20
TOTAL		**33,5**		**47,9**
Virement section d'investissement		14,4		
Reprise Résultat 2025		**16,9**		

1.1.1 Les crédits de fonctionnement

En fonctionnement, les dépenses sont majorées de 36,25 M€. Cette évolution résulte principalement de la prise en compte de dépenses nouvelles ou réévaluées, notamment en matière de ressources humaines, de formations sanitaires et sociales et de transports régionaux. Des crédits complémentaires mineurs sont également mobilisés pour accompagner différentes politiques sectorielles portées par la Région.

Parallèlement, **les recettes de fonctionnement progressent de 33,65 M€.** Cette hausse s'explique principalement par le dynamisme du produit de TVA perçu par la Région, par le renouvellement de financements de l'État ainsi que par diverses régularisations et ajustements comptables.

L'évolution des recettes permet ainsi de financer une grande partie des dépenses nouvelles tout en préservant l'équilibre de la section de fonctionnement.

Ces réajustements illustrent concrètement certaines contraintes financières soulignées par la Région dans ses Orientations Budgétaires 2027.

Les crédits complémentaires inscrits en cours d'exercice concernent notamment les dépenses de personnel, sous l'effet de mesures réglementaires intervenues en 2026, telles que la hausse des cotisations patronales et la revalorisation du SMIC. Les dépenses relatives aux formations sanitaires et sociales résultent quant à elles du renouvellement des financements liés au Ségur de la santé. Par ailleurs, les 20,9 M€ de crédits supplémentaires consacrés à la mobilité et aux transports témoignent du poids croissant de ces dépenses dans le budget régional.

Du côté des recettes, l'inscription de 19,3 M€ de ressources supplémentaires est intervenue au cours des débats relatifs au projet de loi de finances, après la phase de préparation du budget régional. De même, la diminution de 8,58 M€ du fonds de soutien à l'apprentissage a été décidée par l'État en cours d'exercice.

Ces ajustements mettent en évidence les marges de manœuvre limitées dont dispose la Région face à des dépenses qui s'imposent à elle et à des décisions de financement prises au niveau national.

1.1.2 Les crédits d'investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de 47,93 M€.

Les crédits d'investissement supplémentaires traduisent principalement la volonté de la Région d'apporter une réponse à plusieurs situations intervenues en cours d'exercice. Ils visent notamment à **financer les travaux urgents rendus nécessaires par les dégradations constatées dans certains lycées à la suite des mobilisations de septembre**, ainsi qu'à accompagner **un secteur agricole fragilisé par les épisodes de canicule et de sécheresse**.

En effet, la dégradation de la situation économique des exploitations du fait de ces périodes longues de canicule et de sécheresse a par ailleurs entraîné une augmentation des demandes d'aides FEADER, justifiant le renforcement des crédits dédiés à leur financement.

Les recettes d'investissement sont, quant à elles, revalorisées de 33,54 M€, notamment du fait de financements externes et d'ajustements de cofinancement.

Le budget supplémentaire fait également apparaître l'évolution contrastée des recettes régionales. Si la dynamique de la TVA procure des ressources supplémentaires à la collectivité, certaines compensations et dotations de l'État connaissent en revanche des évolutions moins favorables, notamment dans le champ de l'apprentissage.

Cette situation met en lumière la dépendance croissante de la Région à des recettes dont elle ne maîtrise pas toujours l'évolution. Elle illustre ainsi les incertitudes soulignées dans les Orientations Budgétaires 2027 concernant les ressources régionales dépendantes des choix opérés par l'État et de la conjoncture économique.

1.2 Les autorisations d'engagement et de programme

Au-delà des ajustements de crédits de l'exercice 2026, le Budget Supplémentaire modifie également plusieurs autorisations d'engagement et de programme.

Tableau récapitulatif des Autorisations d'Engagement (AE) et de Programme (AP)

Autorisations d'engagement	**7**
dont Lycées	4,9
Autorisations de programme	**25**
dont Lycées	10
dont Montagne	2
dont sport	11,2

Les **autorisations d'engagement** sont modifiées essentiellement par l'achat de manuels scolaires dans les lycées.

Pour rappel, les **autorisations de programme** permettent à la Région d'engager juridiquement des opérations d'investissement dont la réalisation et le financement s'échelonnent sur plusieurs années.

Ces modifications ne se traduisent pas nécessairement par des dépenses immédiates en 2026, mais elles autorisent la Région à prendre des engagements complémentaires pour les exercices à venir. Elles témoignent ainsi de la poursuite des projets d'investissement inscrits dans la stratégie régionale.

Les fonds destinés aux lycées sont inscrits en dépenses nouvelles de 2026 mais aussi en autorisations de programme nouvelles.

Les autres ajustements ont pour objet de permettre le lancement de nouveaux projets dans le cadre du soutien à la montagne ainsi que de répondre à des besoins d'équipement relevant de la politique sportive régionale, notamment à travers l'acquisition de barnums et de minibus.

1.3 L'épargne brute

À la lecture du budget, trois éléments méritent une attention particulière : l'évolution de l'épargne, la reprise du résultat 2025 et les affectations de gestion directe.

Le Budget Supplémentaire prévoit davantage de recettes de fonctionnement (+ 33,65 M€) que de dépenses nouvelles (+ 36,25 M€), grâce à la reprise de résultats (+ 16,9). Cette situation permet à la Région d'augmenter le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de **14,39 M**

Ainsi, l'épargne régionale passe de 827 M€ à 841, 4 M€, soit une hausse de **14,4 M€**.

Le CESER constate que le Budget Supplémentaire permet d'améliorer le niveau d'épargne de la Région.

Malgré l'apparition de dépenses nouvelles en cours d'exercice, les recettes supplémentaires dégagées permettent de renforcer l'autofinancement et de soutenir le financement des investissements régionaux. **Cette évolution contribue à préserver les équilibres financiers de la collectivité.**

1.4 La reprise du résultat 2025

Le compte administratif 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de 16 244 198,63 M€. Ce montant est corrigé afin d'intégrer le résultat du syndicat mixte « Tout'En Bus » dissous au profit de la Région, pour 749 178 €. Le résultat repris dans le Budget Supplémentaire s'établit donc à 16 993 377 €.

Ce résultat est inscrit en recette de fonctionnement et participe à l'équilibre général du budget.

La reprise d'un excédent de près de 17 M€ témoigne d'une exécution budgétaire 2026 légèrement plus favorable que prévu. Toutefois, rapporté à un budget régional de plusieurs milliards d'euros, ce montant demeure relativement limité.

2 Les observations du CESER

2.1 Un ajustement technique du Budget Primitif

En section de fonctionnement comme en section d'investissement, le Budget Supplémentaire procède principalement à des ajustements limités. Les dépenses réelles de fonctionnement sont ainsi majorées de 36,2 M€, soit une correction de seulement 1,17 % du budget primitif, tandis que les recettes de fonctionnement augmentent de 33,6 M€, soit + 0,86 %. En investissement, les dépenses réelles progressent de 27,9 M€ + 20 M€ de FEADER (47,9 M€), soit + 1,7 % du budget primitif hors FEADER, tandis que les ajustements de recettes atteignent 13,5 M€ + 20 M€ de FEADER (33,5 M€), soit + 1,34 % du BP hors FEADER.

Le CESER note avec satisfaction que les modifications sont mineures et sans impact sur les équilibres financiers initiaux.

2.2 Des ajustements liés aux évènements de 2026

Plusieurs événements récents conduisent la Région à adapter ses crédits.

En premier lieu, les dégradations constatées dans plusieurs lycées obligent la Région à ouvrir une enveloppe exceptionnelle de 10 M€ en autorisations de programme, et en crédits de paiement afin d'engager rapidement les travaux les plus urgents.

En second lieu, les épisodes de canicule et de sécheresse survenus durant l'été 2026 ont affecté la trésorerie de nombreuses exploitations agricoles. Afin de faire face à l'accélération des demandes de paiement adressées à l'Agence de services et de paiement (ASP), la Région inscrit 13 M€ supplémentaires en investissement pour honorer plus rapidement les dossiers relevant du FEADER. Elle ajoute également 20 M€ en dépenses et recettes FEADER afin d'accompagner cette accélération des paiements européens.

Le CESER considère que la vocation d'un Budget Supplémentaire est de répondre aux besoins apparaissant en cours d'année et constate que la Région mobilise des moyens afin d'apporter une réponse rapide aux difficultés rencontrées par les exploitants agricoles.

Il relève toutefois que le Budget Supplémentaire comporte peu de crédits consacrés aux conséquences de la canicule ou à l'adaptation du territoire au changement climatique, en dehors d'une aide ponctuelle de 0,5 M€ en fonctionnement au profit du Diois à la suite des incendies estivaux.

Le CESER prend néanmoins acte des explications apportées par l'exécutif régional, qui indique privilégier des réactions au long cours face aux épisodes de canicule et de sécheresse pour permettre une réponse dans le temps et ainsi de s'adapter aux

problématiques climatiques, plutôt que la mise en place d'aides ponctuelles qui compensent mais ne solutionnent pas de manière durable. Cette réponse conduit à renvoyer à une analyse des mesures à long terme lors du Budget Primitif.

2.3 Des ajustements liés à des décisions nouvelles de l'État

Le Budget Supplémentaire met en évidence les conséquences immédiates de décisions prises par l'État en cours d'exercice.

La principale concerne la réduction du fonds de soutien à l'apprentissage actée par l'arrêté du 28 mai 2026. Cette décision se traduit par une baisse des recettes régionales de 8,58 M€ en section de fonctionnement et de 13,43 M€ en section d'investissement, **soit une perte totale supérieure à 22 M€ pour la Région en cours d'année.**

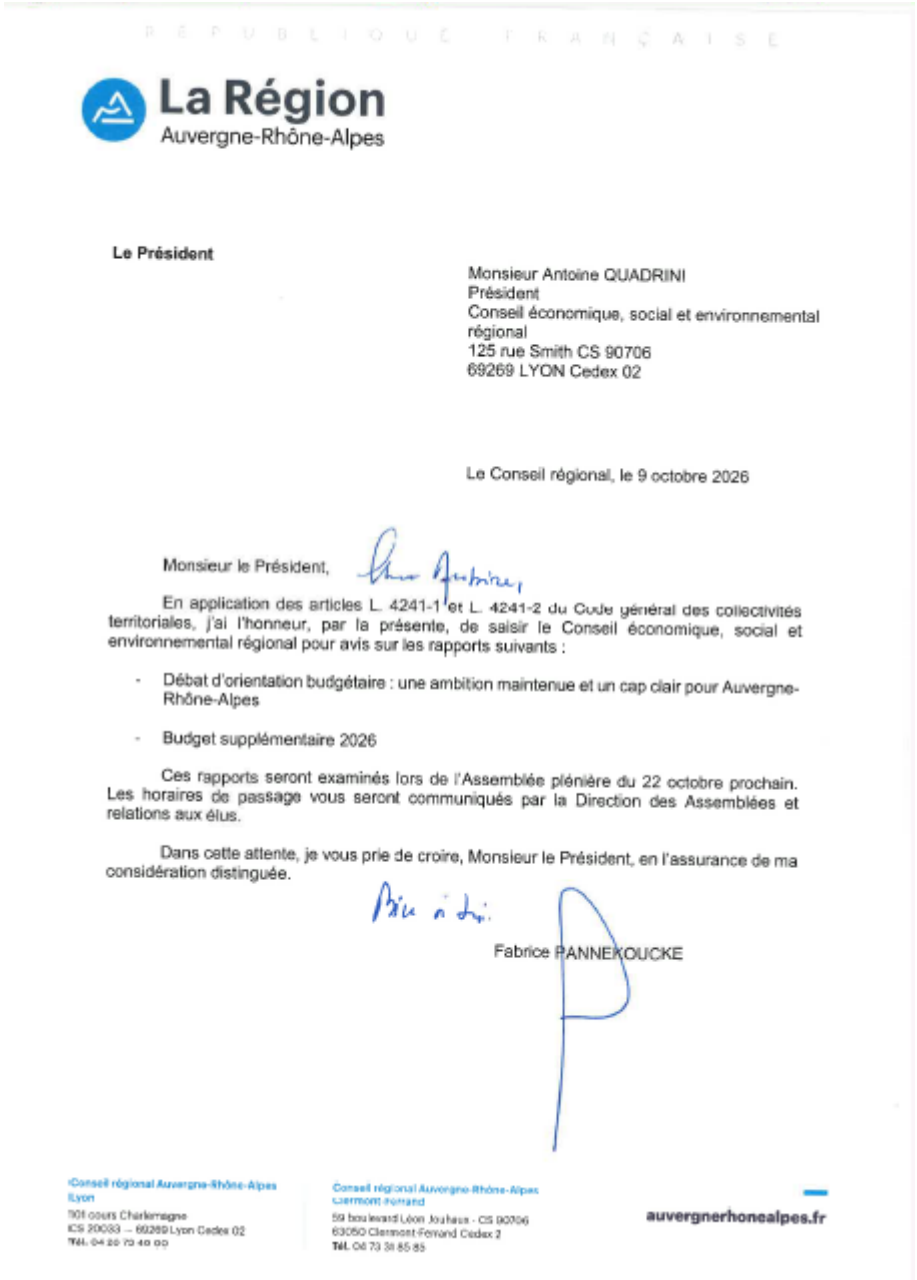
Cette situation illustre les difficultés auxquelles les collectivités sont confrontées lorsque des décisions nationales modifient en cours d'exercice les ressources initialement prévues.

Le CESER renouvelle son analyse sur la nécessité d'une programmation pluriannuelle des dotations de l'Etat, comme l'ont fait récemment le Conseil d'analyse économique et le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP).

Le CESER réitère ainsi la nécessité de renforcer la prévisibilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. La stabilité et la visibilité pluriannuelle des dotations constituent un enjeu essentiel pour permettre aux Collectivités de programmer efficacement leurs politiques publiques.

Annexes

Annexe 1



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et environnemental régional
125 rue Smith CS 90706
69269 LYON Cedex 02

Le Conseil régional, le 9 octobre 2026

Monsieur le Président,

En application des articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Débat d'orientation budgétaire : une ambition maintenue et un cap clair pour Auvergne-Rhône-Alpes
- Budget supplémentaire 2026

Ces rapports seront examinés lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre prochain. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées et relations aux élus.

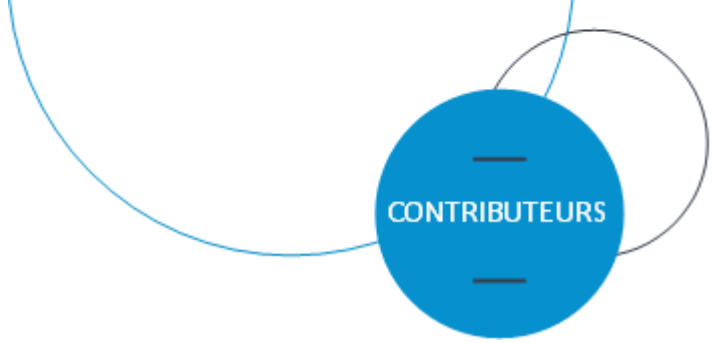
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fabrice PANNEKOUCKE

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
101 cours Charlemagne
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 02
Tél. 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



Contributeurs

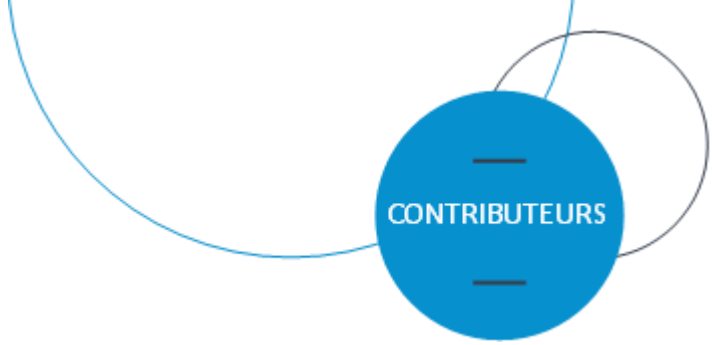
Bruno LAMOTTE
Président de la commission « Budget-Finances »

Marie-Christine PLASSE
2ème vice-présidente, référente de la commission

Jocelyne ROCHE
Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*	Collège 2*	Collège 3*
• ANGELOT Eric (CRMCCA)	• BLACHON Eric (FO)	• AUBERGER Eliane (CEN)
• BORDES Claude (UIMM)	• CANET Fabrice (CGT)	• BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
• BRUNET Christian (U2P-UNAPL)	• GILQUIN Jean-Pierre (FO)	• CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
• DESSERTINE Philippe (SYNTEC)	• GUERROUI Nassira (CFE-CGC)	• CERNYS Rémy (CHASSEURS)
• DOLLEANS Jean-Luc (CCI)	• GUILHOT Jean-Marc (CFDT)	• CONDAMIN Yvon (MRIE)
• DUBOISSET Gilles (CCI)	• HAMELIN Catherine (UNSA)	• GILLES Pascale (Mouvement asso)
	• LE GAC Elisabeth (CFDT)	
	• MARGERIT Laurence (CGT)	

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*



Collège 1*

- **JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)**
- **LATAPIE Didier (CMA)**
- **LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)**
- **PFISTER Françoise (UIMM)**
- **REYNIER Frédéric (BATIMENT)**
- **ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)**
- **VARICHON Béatrice (FINANCES)**
- **VIVIN Françoise (EDF)**

Collège 2*

- **MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)**
- **MYC Michel (UNSA)**
- **NINNI Agnès (CFDT)**
- **PLANCHE Laëtitia (CGT)**
- **SAILLANT Elisabeth (CFDT)**
- **SALA Chantal (CGT)**

Collège 3*

- **PELLA Dominique (Recherche)**
- **RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)**
- **RIALHE Anne (Pers. qualifiée environnement)**
- **VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)**
- **WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)**

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*

Remerciements

DARAGON Nicolas, 1er vice-président délégué aux finances à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage des ressources

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Jean-Luc DOLLEANS, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Le collège 1 du CESER a examiné le projet de Budget supplémentaire 2026 de la Région, en s'appuyant sur les avis de la commission 10 dont il partage l'essentiel de l'analyse chiffrée. Il s'attache ici à exprimer la position des acteurs qu'il représente : entreprises, artisans, commerçants – pour qui nous avons aujourd'hui une pensée solidaire, agriculteurs, professions libérales, c'est-à-dire ceux qui, chaque jour, bâtissent, produisent et investissent, à rebours de toute logique de destruction, emploient et contribuent durablement à la vitalité du territoire. Ces acteurs dépendent directement de la commande publique régionale et de la stabilité du cadre économique.

Le collège 1 relève que le Budget supplémentaire reste un ajustement mesuré du budget primitif.

- En fonctionnement, les dépenses réelles augmentent de 36,25 M€ (+1,17 % du budget primitif) et les recettes de 33,65 M€ (+0,86 %).
- En investissement, hors FEADER, les dépenses progressent de 27,93 M€ (+1,7 %) et les recettes de 13,54 M€. Le FEADER ajoute 20 M€ en dépenses comme en recettes.
- L'épargne s'établit à 841,4 M€, contre 827 M€ au budget primitif, grâce à un virement complémentaire de 14,39 M€ vers l'investissement. La reprise du résultat 2025 (16,99 M€) reste modeste au regard de l'ensemble du budget.

Le collège 1 prend acte de cette gestion prudente et se félicite que les ajustements aient été absorbés sans dégrader l'autofinancement.

Le collège 1 approuve la réactivité de la Région face à deux situations :

Les lycées : 10 M€ en autorisations de programme et crédits de paiement (mobilisables jusqu'à 20 M€ par redéploiements internes) pour réparer les dégradations constatées. La Région devra veiller à ce que ces dépenses imprévues ne fragilisent pas le calendrier du Plan Marshall.

Le monde agricole : 13 M€ de crédits de paiement supplémentaires et 20 M€ de FEADER pour honorer l'afflux de demandes de paiement de l'ASP, les trésoreries des exploitations étant sous tension après la canicule et la sécheresse. Le collège 1, qui compte les représentants de l'agriculture, juge cette réponse nécessaire et rapide.

Nous constatons que le Budget supplémentaire ne comporte que très peu de crédits consacrés à l'adaptation au changement climatique, à l'exception de 0,5 M€ prévus pour le Diois. Il prend acte de la préférence de l'exécutif pour des politiques sectorielles de long terme plutôt que pour des aides ponctuelles et attend du budget primitif 2027 des mesures concrètes et chiffrées.

Le collège 1 dénonce par ailleurs la méthode de l'État.

L'État a réduit en pleine année le fonds de soutien à l'apprentissage : -8,58 M€ en fonctionnement et -13,4 M€ en investissement, soit plus de 22 M€ retirés à la Région après le vote de son budget.

Le renouvellement du financement du Ségur de la santé (19,03 M€) n'a été arrêté qu'en cours de débat sur la loi de finances, après le cycle de préparation budgétaire de la Région.

Il est tout particulièrement inquiétant que cette réduction en cours d'année frappe l'apprentissage. Chaque coupe fragilise un peu plus les centres de formation d'apprentis et le message adressé aux jeunes et aux employeurs.

Le collège 1 réitère la demande de la commission 10 d'une programmation pluriannuelle des concours financiers de l'État.

Sauf Expression individuelle, le collège 1 émet un avis favorable sur le Budget supplémentaire 2026.

Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom de la CFDT

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers amis,

Pour la CFDT, ce budget supplémentaire (BS) et ces orientations budgétaires (DOB) ne comportent aucune nouveauté par rapport à la trajectoire budgétaire de la décennie passée.

Commençons par le BS qui est, certes, un budget d'ajustement, mais d'ajustement riche et varié puisqu'il ajoute 36 M€ de dépenses de fonctionnement et 28 M€ d'investissement.

La CFDT souhaite revenir sur cinq points.

- D'abord, le point important de la réalité des prévisions.

Sur plus de 36M de hausse, nous avons les péages ferroviaires, le Ségur, et les charges de personnel : toutes ces charges étaient largement prévisibles. Or ce qui est prévisible doit être budgété, car, comme le mentionne l'avis de la commission 10, « la vocation d'un budget supplémentaire est de répondre aux besoins apparaissant en cours d'année »

Ainsi, l'exécutif demande à l'Assemblée régionale d'inscrire 14M€ pour solder les péages ferroviaires pour 2026. Pourquoi ces 14M n'étaient-ils pas dans le budget primitif ? Ce solde de contribution auquel s'était engagée la région nous semblait bien prévisible : pourquoi un budget supplémentaire pour cela ?

Sur le personnel, 7M€ sont ajoutés en invoquant la hausse des cotisations patronales et la revalorisation du SMIC. Ces revalorisations annuelles auraient pu (peut-être même du pour être très transparent) être intégrées dans le Budget Primitif, car le DOB pour l'année 2026 avait —lui— bien intégré ces évolutions. Nous reviendrons, dans le débat d'orientation budgétaire, sur l'incidence de ces mesures en année pleine, sur l'évolution de la masse salariale et sur les effectifs.

10M€ de TVA supplémentaire sont inscrits alors que le budget primitif la supposait à une inflation à 0 %. Sur quoi reposait cette hypothèse lorsqu'on sait que mécaniquement l'inflation bien prévue fait monter la recette de TVA ?

La pratique de budgets supplémentaires, lorsqu'ils tendent à devenir substantiels, pose la question de la réalité des prévisions qui est une fondation du principe de sincérité budgétaire. En effet, les études financières, opérées par exemple par l'Insee qui effectue des comparaisons entre les régions, ne prennent en compte que les données des BP, celles de la DGCL ou de la DGFiP s'appuient sur les comptes administratifs.

Tout ce qui relève de BS ou DM est donc invisibilisé, ce qui est problématique pour l'Assemblée délibérative régionale…

- Un mot en 2nd lieu sur l'épargne et les équilibres budgétaires

Le fonds de soutien à l'apprentissage versé par l'Etat baisse de 22M€, situation que nous dénonçons tous, et ce budget se contente de l'enregistrer : dans les tableaux, cette baisse est absorbée par la hausse de la dotation Ségur, sans dépense nouvelle pour les CFA ni pour les apprentis. Nous reviendrons, dans le débat d'orientation budgétaire, sur les conséquences plus générales du désengagement de l'État en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Il nous paraitrait par conséquent opportun que la Région compense, surtout lorsqu'on connait les marges de manœuvre budgétaires existantes entre recettes et dépenses : 897 M€ d'excédent de recettes sur les dépenses en 2026.

- Troisièmement, la lisibilité de l'épargne

Celle-ci passe de 827 à 841M. Sur 33,65M de recettes nouvelles, 13,2 sont des écritures comptables. Avant la reprise du résultat 2025, le solde se dégrade de 2,6M€ : la hausse vient de ce report. Et l'investissement n'est équilibré, sans emprunt, que par une recette de 25,3M de la SPL AFAM, soit 75 % des recettes d'investissement. Bien entendu, et à défaut de bilan chiffré, la question se pose de savoir si cette recette est ponctuelle ou récurrente, durable ou exceptionnelle ?

- Quatrièmement, les investissements et dépenses d'avenir :

J'aurais pu dire aussi : le service public au quotidien. Dix millions pour réparer les lycées, c'est nécessaire, mais cela révèle un entretien trop longtemps différé. Les images des conditions de dégradation des lycées publics, à l'instar de celui d'Aubenas, sont choquantes et la présence du panneau bleu de la région à coté n'y change rien : nous demandons un plan pluriannuel, qui prenne en compte les conditions de travail des élèves et des agents.

Ces 10M€ d'AP nouvelles ouvertes et de CP, après des dégradations constatées ces dernières semaines dans les lycées, interrogent aussi : comment expliquer l'ouverture d'AP lorsque, dans le même temps, on navigue d'exercice budgétaire en exercice budgétaire avec un « modeste » stock pérenne d'AP de plus d'1,2 Md…

- Cinquième et dernier point, la transition écologique et les priorités politiques de la Région

Enfin, la seule baisse de dépenses de ce BS touche l'investissement environnemental et la transition écologique, qui devient davantage encore une variable d'ajustement, ce dont s'inquiète justement le projet d'avis qui nous est soumis.

Le report de la participation de la Région au fonds OSER retire 3M€ (près de 10 % de ses crédits d'investissement). La seule ligne en baisse le financement de projets d'énergies renouvelables dans notre région ; notamment projets solaires, méthanisation, bois-énergie ou encore hydroélectricité. Notre région paiera encore un peu plus cher la priorité donnée aux ratios et à la capacité d'autofinancement…

Citons pour finir les 3,6 M€ qui sont inscrits au chapitre culture et sport pour une nouvelle commande de minibus et de barnums logotés Région, qui auraient tout aussi bien pu trouver leur place au chapitre des dépenses de communication et de publicité, ceci sans qu'on n'en connaisse ni les critères d'affectation, ni les associations bénéficiaires.

Pour la CFDT, ce choix d'opérer une seule modification du BP de l'année implique une gestion rigoureuse dès le début de l'année pour respecter les enveloppes budgétaires choisies. Mais au-delà, cette stratégie budgétaire s'adresse surtout aux agences de notation : ne pas avoir de DM, c'est afficher une prévisibilité financière totale, particulièrement apprécie des agences mais sans doute moins des habitants de la Région qui sont plus intéressés par des politiques publiques leur apportant davantage de services que par la conservation de sa note AA- par la Région.

Nous demandons donc le respect de cinq engagements : un budget 2027 qui intègre les effets en année pleine, une explication sur la recette de la SPL AFAM, une réponse sur l'apprentissage, un plan pluriannuel pour les lycées… malgré les plans Marshall, et une trajectoire claire pour la transition écologique. Nous resterons mobilisés, dans le dialogue, pour que ces engagements se traduisent dans les faits.

Venons-en aux orientations budgétaires pour lesquelles la CFDT ne conteste pas la rigueur de gestion. Mais ce rapport met surtout en avant l'épargne, le désendettement et l'investissement, et dit très peu de ce qui fait fonctionner le service public régional : ses agents. Nous formulons trois constats.

1. <u>Une rigueur qui pèse sur le fonctionnement.</u>

Les recettes de fonctionnement reculent de 1,2 % et la règle d'or de l'exécutif régional interdit aux dépenses de croître plus vite. Or la cotisation CNRACL et le SMIC augmentent et on intègre 24 agents du FEADER, alors que l'État supprime la dotation correspondante. Le rapport ne chiffre rien : ni la masse salariale, ni les effectifs.

Ces données devraient être présentées aux partenaires sociaux avant le vote du budget, comme devrait l'être aussi un plan pluriannuel de gestion des emplois. D'ici 2030, 17 % des agents pourront partir à la retraite, et dans les lycées deux tiers ont plus de 50 ans. Il faut anticiper les recrutements, organiser la transmission des savoir-faire et traiter la pénibilité, notamment lors des épisodes de canicule.

2. <u>Un arbitrage qui privilégie l'épargne.</u>

La Région vise 25 % d'épargne pour un plancher de 23 %, et une capacité de désendettement de 2,9 ans pour un plafond de 4. Cette marge existe. Nous proposons d'en affecter une partie à la protection des moyens de fonctionnement et des emplois.

Nous demandons aussi un vrai débat sur les recettes. Refuser toute évolution des cartes grises depuis 2016 est un choix politique, pas une nécessité. Une modulation tenant

compte des revenus et de l'impact environnemental du véhicule serait plus juste qu'un refus de principe.

3. Le désengagement de l'État sur la formation.

Les pactes régionaux d'investissement dans les compétences et les fonds d'apprentissage disparaissent, on l'a vu avec le Budget supplémentaire, et la dotation des instituts de soins infirmiers est réduite de plus des deux tiers. Les dispositifs régionaux sont maintenus, mais sans les chiffrer. Il faut impérativement sanctuariser les places de formation sanitaire et sociale, les bourses et les indemnités de stage, et garantir l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

La région doit assumer le fait que la formation est une de ses compétences obligatoires fortes et devrait la décliner budgétairement.

Je conclurai sur trois sur trois nécessités au plan social :

- D'abord l'égalité professionnelle. Les femmes représentent 89 % des temps partiels au siège et 79 % dans les lycées plus 80 % des temps partiels de la collectivité régionale. Un bilan du nouveau régime indemnitaire par sexe et par quotité de travail s'avère donc indispensable, ne serait-ce que pour savoir si la prise en compte de la présence effective ne pénalise pas le temps partiel.
- Ensuite les carrières : on compte dans les lycées plus de 6 000 agents de catégorie C et seulement 91 de catégorie B. Un plan de promotion interne et de parcours qualifiants pour ces agents serait indispensable et la région employeuse regarde ailleurs.
- Enfin l'ouverture à la concurrence du TER : le premier lot sera attribué début 2027. Où sont les garanties sociales pour les salariés concernés, les clauses sociales dans les appels d'offres et le dialogue avec les organisations syndicales avant chaque étape.

Nous ne demandons pas, pour conclure, à la Région d'abandonner toute rigueur budgétaire. Mais que tout ceci ne se fasse pas au détriment des agents, des femmes à temps partiel, des futurs soignants, des demandeurs d'emploi et de l'ensemble des habitants de la région. Des réponses chiffrées seraient bienvenues.

La CFDT votera favorablement ces avis, et salue Bruno Lamotte et Séverine Fontanier pour la qualité de ce travail.

Je vous remercie.

Intervention d'Anna DI MARCO, au nom de FSU soutenue par la CFDT, CGT, Solidaires et UNSA

Monsieur le président,

Merci pour votre introduction claire qui définit le cadre de notre Assemblée représentante de la société civile organisée traversée par les questionnements et soubresauts que celle-ci subit dans cette période difficile.

Depuis plusieurs semaines, les lycéennes et lycéens se mobilisent pour exprimer leurs inquiétudes, leurs revendications et leurs aspirations pour l'avenir. Cette mobilisation

doit être entendue. Elle traduit les préoccupations d'une jeunesse confrontée aux inégalités sociales et territoriales, aux conditions dégradées de scolarité et aux incertitudes concernant son avenir.

La FSU estime qu'il est indispensable d'apporter des réponses concrètes à ces préoccupations. La jeunesse a besoin de perspectives, de moyens pour étudier et se former, et d'un véritable dialogue avec les pouvoirs publics.

En marge de ces mobilisations, rien ne peut justifier ni excuser les violences, et nous dénonçons avec vigueur les attaques envers les personnels, les dégradations des bâtiments scolaires et autres, qui sont bien souvent le fait de personnes extérieures aux établissements.

Cependant, les événements survenus à Lyon lors de la manifestation du 13 octobre suscitent notre plus vive condamnation. En effet, plusieurs charges policières ont visé des jeunes manifestant·es, des parents, des personnels enseignants accompagnateurs et des militant·es syndicaux. De nombreuses personnes ont été blessées, notamment parmi elles des représentants de parents d'élèves, et des syndicats participant à la sécurisation du cortège. La manifestation a été interrompue et une banderole intersyndicale réclamant des moyens pour l'École a été confisquée. Nous dénonçons ces faits et exprimons notre entière solidarité avec les personnes blessées.

Ces mobilisations interrogent aussi directement les politiques conduites dans notre région.

Alors que les besoins des lycées sont considérables, plusieurs comparaisons publiées ces dernières années situent l'Auvergne-Rhône-Alpes parmi les régions consacrant peu de moyens à l'investissement dans les lycées publics au regard de ses effectifs scolaires (plus de 70 % des lycéens de notre région) . Cette appréciation appelle un débat sur les priorités budgétaires régionales.

Certes depuis 2016 la Région communique sur les différents plans Marshall pour les lycées, on en est au deuxième depuis 2022, 3,2 milliards d'euros « pour entretenir, moderniser et sécuriser les lycées publics et privés »

Entretenir : qu'en est-il du non-remplacement des agents ce qui a une incidence sur l'entretien des bâtiments ?

Moderniser : qu'en est-il de la gestion du parc informatique insuffisante et souvent insatisfaisante à l'heure du virage vers l'IA ? de l'absence de réponse aux problèmes de canicule ? Est-ce suffisant au regard des enjeux de rénovation et d'adaptation au défi climatique ?

Sécuriser : le nombre de caméra vidéo a augmenté mais au détriment d'autres investissements : Quid de l'assèchement des réserves des établissements par la contraction des dotations régionales ? de la réduction des activités pédagogiques à cause des contraintes sur le financement des projets ?

Nous prenons note des 10 millions alloués aux lycées dans le Budget Supplémentaire pour procéder aux réparations sur le patrimoine immobilier et après ?

La Région dispose pourtant d'un plan pluriannuel d'investissement et d'une stratégie immobilière pour les lycées à l'horizon 2030, le CESER s'était exprimé en décembre 2022 dans son Avis sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les lycées (2022-2030) consultable à cette adresse Avis sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les lycées (2022-2030). Quatre ans après où en est-on ?

Nous demandons qu'un point d'étape précis soit présenté au CESER sur la mise en oeuvre de cette programmation, sur les investissements effectivement réalisés, les opérations reportées ou abandonnées, ainsi que sur son actualisation au regard des besoins des établissements.
Il est indispensable de disposer d'une vision transparente des engagements financiers, de leur réalisation et des moyens prévus pour répondre aux enjeux de rénovation, de sécurité, d'accessibilité, de transition écologique et d'amélioration des conditions d'études et de travail.
Le CESER a déjà été amené à se prononcer sur la stratégie régionale d'investissement dans les lycées. Il est légitime qu'il puisse aujourd'hui en apprécier les résultats et les évolutions.
Où en est-on de la dernière recommandation du CESER en 2022 sur je cite *« le CESER tient à rappeler l'intérêt d'une présence régulière des élus régionaux au sein des conseils d'administration des lycées pour d'une part, recueillir les attentes de la communauté éducative et d'autre part, partager et expliquer les enjeux et objectifs de la politique régionale »* dans combien de Conseils d'Administrations de lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes les représentants de la Région sont-ils présents ? C'est pourtant là, en premier que le dialogue se fait !
Pour notre organisation, investir dans l'éducation, entendre la jeunesse, défendre les libertés démocratiques sont des exigences indissociables.
Nous ne pouvons pas appeler la jeunesse à avoir confiance dans l'avenir sans lui donner les moyens de le construire dans des établissements corrects.
Nous ne pouvons pas lui apprendre le débat et lorsqu'elle s'exprime ne pas l'écouter et n'avoir qu'une réponse répressive. Combien de jeunes lycéens et lycéennes de notre région ont subi des violences alors qu'ils manifestaient de manière pacifique ?
Le droit de manifester, la liberté d'expression et l'exercice des droits syndicaux sont des libertés fondamentales qui doivent être garantis. La réponse aux revendications de la jeunesse doit être celle du dialogue et de l'action publique.

Intervention de Michel MYC, au nom de l'UNSA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues,

L'UNSA votera les deux avis proposés par la commission 10. Nous remercions ses membres et sa chargée d'études pour leur travail d'analyse et de clarification.

Ce soutien aux avis ne vaut cependant pas approbation de l'ensemble des choix budgétaires régionaux. Nous souhaitons apporter notre éclairage sur leurs conséquences pour le service public, les lycéens et les agents.

1. Sur le budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire procède principalement à des ajustements qui ne remettent pas en cause les grands équilibres initiaux. Nous partageons les préoccupations de la commission concernant les décisions de l'État qui modifient les ressources de la Région en cours d'exercice. La réduction de plus de 22 millions d'euros des fonds de soutien à l'apprentissage illustre cette instabilité et la nécessité d'une programmation financière plus prévisible.

Mais nous souhaitons prolonger un point évoqué en commission : selon les échanges rapportés, cette diminution n'est pas compensée par un effort régional supplémentaire. Sans exonérer l'État de ses responsabilités, nous demandons que les conséquences concrètes pour les centres de formation et les jeunes soient explicitées. Une perte de recettes ne peut être examinée indépendamment de ses effets sur l'offre de formation et l'égalité d'accès à celle-ci.

Concernant les lycées, l'ouverture de 10 millions d'euros en autorisations de programme et en crédits de paiement pour les réparations urgentes est nécessaire. Nous condamnons les dégradations et soutenons la remise en état des établissements. Mais il faut distinguer les dommages récents des besoins d'entretien et de rénovation qui leur préexistaient. Réparer les premiers ne dispense pas de répondre aux seconds.

Nous demandons donc une présentation transparente de l'affectation de cette enveloppe : quels établissements, quels travaux, quel calendrier ? Et surtout, comment ces interventions s'articulent-elles avec les opérations déjà programmées ?

Enfin, le budget supplémentaire apporte peu de réponses directement consacrées à l'adaptation aux canicules et aux sécheresses, comme le relève l'avis de la commission. Nous entendons le choix de l'exécutif de privilégier des politiques de long terme. Mais le long terme ne doit pas devenir un motif de report : il doit dès maintenant se traduire par des engagements identifiables, notamment pour les bâtiments scolaires.

2. Sur les orientations budgétaires 2027

L'UNSA partage la demande d'un cadre financier stable entre l'État et les Régions. Mais les contraintes nationales ne suffisent pas à expliquer tous les arbitrages régionaux.

Les échanges en commission ont montré que la diminution envisagée de 41 millions d'euros des dépenses de fonctionnement restait une hypothèse, susceptible d'être révisée selon l'évolution des recettes. Nous demandons donc que les choix définitifs soient explicités et débattus, plutôt que présentés comme une mécanique inévitable.

À ce titre, nous souhaitons interroger la prise en charge des équipements professionnels nécessaires aux élèves. Selon les remontées dont nous disposons, le trousseau professionnel, dont le coût peut dépasser 600 euros en hôtellerie-restauration, ne bénéficierait plus d'une aide, même partielle, au titre du PASS'Région. Cette évolution participe-t-elle à la réduction des dépenses de fonctionnement envisagée ? Comment la concilier avec l'ambition affichée de soutenir les filières professionnelles ? Pour des familles aux ressources modestes, une telle dépense peut constituer un véritable obstacle à l'accès à la formation. L'UNSA demande donc des éclaircissements sur ce choix et le maintien d'un soutien effectif à l'acquisition des équipements indispensables à la scolarité.

Pour l'UNSA, les lycées publics doivent constituer une priorité plus forte.

Les comparaisons nationales invitent à relativiser les discours d'autosatisfaction. Selon la Direction générale des collectivités locales, en 2024, Auvergne-Rhône-Alpes consacrait 96 euros par habitant au fonctionnement de l'ensemble « enseignement, formation et apprentissage », contre environ 128 euros en moyenne nationale : c'était le niveau le plus faible des régions. Ce périmètre dépasse les seuls lycées, mais il interroge clairement la place accordée à ces politiques.

Et, pour les investissements dans les lycées, la progression annoncée au budget primitif 2026 ne doit pas masquer le recul antérieur : 297 millions d'euros sont prévus, contre 314 millions en 2024 et 326 millions en 2023. Nous demandons donc, comme la commission, un bilan précis de l'exécution du Plan Marshall : non seulement les annonces et les autorisations votées, mais les travaux réellement réalisés et les crédits effectivement dépensés.

Cette exigence concerne particulièrement la rénovation thermique et le confort d'été.

La Région met en avant 102 millions d'euros consacrés à la sécurité des lycées depuis 2016. L'UNSA considère que l'ampleur de cet effort appelle une évaluation indépendante de son utilité et de sa proportionnalité, au regard des autres besoins. Nous ne contestons pas la nécessité de protéger les élèves et les personnels. Nous contestons une hiérarchie des priorités qui ferait passer la multiplication des dispositifs sécuritaires avant l'amélioration des conditions quotidiennes d'étude et de travail.

La Région doit assumer ses responsabilités sur les bâtiments, sans se substituer aux autorités chargées de la police, de l'encadrement et de la surveillance des élèves. Le Code de l'éducation distingue expressément ces missions.

Pour nous, protéger, c'est aussi garantir des locaux correctement entretenus, une température supportable en hiver comme en été, une ventilation adaptée et des équipements fonctionnels. Nous demandons un programme pluriannuel de rénovation thermique et d'adaptation aux fortes chaleurs, doté de crédits de paiement, d'un calendrier et d'indicateurs publics de réalisation.

Cette priorité doit intégrer les conditions de travail des agents.

Le rapport régional indique que 67 % des agents des lycées ont plus de 50 ans et que leur âge médian atteint 54 ans. Ces données appellent davantage qu'une gestion à effectifs constants : elles imposent d'anticiper les recrutements, la transmission des compétences et la prévention de l'usure professionnelle.

L'UNSA demande des moyens adaptés pour les remplacements, l'entretien, la restauration et la maintenance, ainsi qu'un dialogue social effectif sur les charges de travail, les équipements et les aménagements de poste. Les agents ne sont pas une simple variable d'ajustement du fonctionnement : ils rendent possible, chaque jour, le service public dans les établissements.

Nous souhaitons enfin interroger la place des financements facultatifs accordés aux lycées privés.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les obligations légales de financement des établissements sous contrat. Il s'agit de discuter les aides supplémentaires qui relèvent de choix politiques. L'enquête de Mediapart place Auvergne-Rhône-Alpes en tête des régions pour ces financements facultatifs entre 2016 et 2023 ; leur montant est rapporté à environ 261 millions d'euros. Le rapport d'orientations prévoit pourtant de poursuivre le soutien à l'investissement privé par un nouvel appel à projets.

Pour l'UNSA, cette générosité envers le privé est excessive au regard des besoins du public. Nous demandons de réexaminer ces aides facultatives et de donner la priorité aux établissements publics dont la Région a directement la charge.

Plus largement, une question posée en commission mérite de rester ouverte : faut-il maintenir à tout prix une dette stable, lorsque des investissements indispensables pourraient être accélérés ? Avec une capacité de désendettement proche de trois années selon les documents présentés, la solidité financière régionale doit aussi permettre de discuter les marges d'action, et pas seulement les restrictions.

La bonne gestion ne se mesure pas uniquement au niveau d'épargne ou à la stabilité de la dette. Elle se mesure aussi à l'état des lycées, à la qualité du service rendu et aux conditions de travail de celles et ceux qui le font vivre.

C'est dans cet esprit que l'UNSA votera les deux avis de la commission 10.

Je vous remercie.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	P		
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Les entrepreneurs (ex CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MASSON Louis			
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette	P		
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	P		
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre	P		
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice	P		
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	P		
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise	P		
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		

P : procuration

1	**Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes**	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	**Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes**	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul	P		
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe	P		
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence	P		
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle			
		CASALINO Françoise	**P**		
		CHENNAZ Cédric	**P**		
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine	**P**		
		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	**P**		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle	**P**		
		SIVARDIÈRE Patrick	**P**		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			
		BOCHARD Frédéric	**p**		
		DEVY Eric			
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			

P : procuration

2		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène	P		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne	P		
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel			
		SIMIOT Nicolas			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick	P		
		TRINCA Christiane			
3	**Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes**	NANTAS Dominique	P		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			

P : procuration

3	**CREAI Auvergne-Rhône-Alpes**	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd	P		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	P		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		Non désigné(e)			

P : procuration

3	**Syndicat des entreprises artistiques et culturelles**	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques	**P**		
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	**P**		
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : procuration

3	**Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne**	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	**Personnalités qualifiées**	CARUANA Laurent	**P**		
		COLLONGE Martine	**P**		
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Séverine FONTANIER

severine.fontanier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 31 93 51

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Le Budget supplémentaire 2026 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes procède à des ajustements limités du Budget primitif afin de tenir compte de l'évolution de l'exécution budgétaire et des événements intervenus en cours d'année.

Le CESER considère que ce Budget supplémentaire répond à sa vocation première : adapter l'action régionale aux besoins apparus en cours d'année tout en préservant les équilibres financiers.

Le CESER réitère le vœu d'un renforcement de la prévisibilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. La stabilité et la visibilité pluriannuelle des dotations constituent un enjeu essentiel pour permettre aux Collectivités de programmer efficacement leurs politiques publiques.

BUDGET REGIONAL I DECISION MODIFICATIVE I FINANCES LOCALES I REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29